

Bruxelles, 12. 07. 2019
Ares (2019)

Monsieur,

Par la présente, je vous remercie de votre courriel du 7 mai 2019 adressé au Président de la Commission européenne, M. Juncker. Je souhaiterais y répondre en ma qualité de commissaire chargée de l'emploi, des affaires sociales, des compétences et de la mobilité des travailleurs.

Je partage entièrement votre avis selon lequel l'accès à un logement décent et abordable est devenu une préoccupation pour de nombreux Européens. Aussi est-il de la plus haute importance de s'attaquer à cette problématique. Lors de la réunion informelle des dirigeants de l'UE à 27 qui s'est tenue à Sibiu le 9 mai 2019, le Président Juncker a souligné que l'accès à un logement de qualité, économe en énergie et abordable restait difficile pour un trop grand nombre d'Européens. Les institutions et les États membres de l'UE avaient déjà proclamé, conformément au 19^e principe du socle européen des droits sociaux, que les personnes dans le besoin devaient bénéficier d'un accès au logement social ou d'une aide au logement de qualité, ainsi que, conformément au 20^e principe, que toute personne a le droit d'accéder à des services essentiels de qualité, y compris l'eau, les services d'assainissement, l'énergie, les transports, les services financiers et les communications numériques, et que des mesures visant à faciliter l'accès à ces services doivent être prévues pour les personnes qui sont dans le besoin.

Dès lors, nous devons aider les États membres à garantir des marchés du logement efficaces et une offre adéquate de logements sociaux. Votre proposition de plan d'action européen pour le logement abordable vient donc à point nommé. Les propositions qu'elle contient concernant la reconduction du programme urbain de l'UE et de son partenariat logement, la création d'un Fonds européen d'investissement dédié au logement abordable, la mise en place d'une surveillance des marchés locaux du logement, la consolidation du cadre juridique applicable au logement et le rôle accru du Parlement européen mériteront d'être examinées, et leur faisabilité étudiée, dans le cadre du programme stratégique de l'UE pour 2019-2024.

Cela exigera des efforts soutenus de la part de la Commission et du Parlement en étroite coopération avec les États membres et toutes les parties prenantes concernées. Nul doute que la prochaine Commission continuera de compter sur vos conseils et votre expertise.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération.



M. Laurent Ghékière
*Président de l'Observatoire européen
du logement social - Housing Europe
Square de Meeûs 18
B - 1050 Bruxelles*